



AVIS AUX RÉSIDENTS

MISE EN PLACE D'UN PONT TEMPORAIRE AU PONT DES MOULINS, À LA VISITATION-DE-YAMASKA

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable souhaite vous informer concernant la mise en place prochaine d'un pont temporaire, en remplacement du pont des Moulins situé sur la route 226, au-dessus de la rivière Nicolet Sud-Ouest.

En raison des conditions météorologiques qui rendaient impossible le recours à un pont de glace pour effectuer le démantèlement de la structure actuelle, le Ministère a été contraint de revoir le calendrier du projet. Les travaux de démantèlement de la structure métallique actuelle, préalables à la mise en place du pont temporaire, qui devaient débiter en mars, ont donc dû être reportés de quelques semaines. Ainsi, la structure sera fermée à la circulation d'ici la fin du mois de mai, et ce, jusqu'au terme des interventions qui s'échelonneront sur environ 12 semaines.

Durant cette fermeture, les usagers seront invités à emprunter les routes 226, 255, 132 et 259, afin de contourner cette entrave.

Le Ministère est conscient des répercussions de cette fermeture et remercie la population pour sa compréhension.

Pont temporaire

Le pont temporaire qui sera utilisé consiste en une structure modulaire préfabriquée qui sera déployée sur les unités de fondation du pont des Moulins. Sa largeur sera sensiblement la même que la structure actuelle, soit environ 4,8 m. Ainsi, la circulation s'y effectuera en alternance comme c'est le cas présentement.

Rappelons que la mise en place de ce pont temporaire est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que le maintien de ce lien routier d'ici la reconstruction complète d'une nouvelle structure. L'intervention permettra également de lever les restrictions de charge de 12 tonnes actuellement en vigueur. La limite de charge après la mise en place du pont temporaire sera de 26 tonnes.

Pour plus d'informations

Pour formuler un commentaire ou faire une demande de renseignements, vous pouvez joindre la Direction générale de la Mauricie–Centre-du-Québec en composant le 511 ou en consultant la page Nous joindre du site transports.gouv.qc.ca.